Cinquante troisième année. - N° 50 A Lundi 11 et mardi 12 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 433

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

845 210 350 RCS Nantes.
AUX BIJOUX ANCIENS.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Nom commercial : Aux Bijoux Anciens.
Capital : 20000 EUR.
Adresse : 9, rue Paul Bellamy, 44000 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 50000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Fabrication, réparation de bijoux et négoce de bijoux et articles de joaillerie neufs. Achat et vente de métaux précieux..
Adresse : 9, rue Paul Bellamy, 44000 Nantes.
Précédent propriétaire : 862 700 705 RCS Nantes. **BOUCHET** (Jacques Augustin).
A dater du : 10 janvier 2019.
Date d'effet : 31 janvier 2019.
Date de commencement d'activité : 31 janvier 2019.
Publication légale : Informateur Judiciaire *du* 1er mars 2019.
Oppositions : Karcetis avocats 1 place de l'Édit de Nantes 44100 Nantes pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES (Loire-Atlantique) du 31.01.2019 enregistré au SPFE NANTES 2 le 18.02.2019 - dossier 2019 00015381 référence 4404P02 2019 A 01934. Domicile ancien propriétaire : 9 rue Paul Bellamy 44000 NANTES. Domicile nouveau propriétaire : 9 rue Paul Bellamy 44000 NANTES. Cession d'un fonds de commerce de vente de bijoux anciens et d'occasion exploité à 9 rue Paul Bellamy 44000 NANTES, moyennant le prix de 50000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.